

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
COMPTE-RENDU INTÉGRAL
Conseil municipal du 17 octobre 2018

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 163 – Présents à la séance : 110

Date de la convocation et de son affichage : 10 octobre 2018

Date d'affichage du compte rendu : 24 octobre 2018

L'An Deux Mille Dix huit, le dix-sept octobre à 17H00, le Conseil municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN, dûment convoqué en date du 10 octobre 2018 par M. ARRIVE, maire, s'est réuni à l'AGORA espace cultures sur la commune déléguée d'Equedreville-Hainneville.

PRESENTS – ADAM Michel - ARRIVÉ Benoit – AUBEY Marie-Thérèse - BAUDIN Marie-Claire - BERNARD Christian - BESUELLE Régine - BEURTON Sophie - BIHET Pierre - BONHOMME Serge (arrivé à 17h55) - BOURDON Cyril - BOUSSELMAME Noureddine – BROQUAIRE Guy - BRUNET Alain - BURNOUF Hervé - CATHERINE Arnaud - CATHERINE Christian (arrivé à 17h47) - CHEMIN Sylvain (départ 18h48) - CONDETTE Christophe - CORPEL Sophie - CUNY Daniel – DANZIAN Monique - DELAUNAY Sylvie - DESNOUES Marylène – DESPLAINS Isabelle (mandataire Danièle TIFFREAU jusqu'à son arrivée à 17h45) - DUFOUR Christine - DUREL Jacqueline - EPPE Jean-Bernard - EUDET Yveline - FAGNEN Sébastien - FATOME Martine – FEUILLY Hervé (mandataire Bruno FRANCOISE à son départ 18h29) - FRANCOISE Bruno – GESNOUIN Marie-Claude - GODIN Guylaine – GRUNEWALD Martine - HAIRON Maryline - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉBERT Raymond - HENNEBAUT Jean-Marc – HERY Sophie - HUBERT Christiane - HUBERT Jacques - HUET Catherine – HUREL Karine – JOLY Kristelle - JORET Marc - JOZEAU-MARIGNE Muriel - JUMELIN Béatrice – LAGARDE Jean - LAINÉ Sylvie - LAISNEY Michel - LAMBERT-CARABIN Annie - LE BARBENCHON Aline – LE MONNYER Florence - LE BONNOIS Marie-Françoise - LECLAIRE Maryvonne – LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand (mandataire Odile LEFAIX-VERON jusqu'à son arrivée 18h09) - LEGOUIX Daniel - LEJEUNE Anne - LEMARINEL Nelly - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric – LEROUX Patrick - LETOUZÉ Thierry - LINCHENEAU Jean-Marie - LIOT Claude – LORIMIER Monique - LOUISET Michel - LUCE Christophe - MAGHE Jean-Michel – MAILLARD Vladimira - MARGUERITTE David - MARIVAUX Isabelle - MARTIN Olivier – MARTIN Patrice – MERLAUD Philippe - MONNIER Jean – MORIN Daniel - OLIVIER Hubert – OVIVIER Stéphane - PEYPE Gaëlle (arrivée à 17h52) - PIC Anna - PICHON Hugues - PICHON Jean-Pierre – POIZOT Emmanuel - POUTAS Louis - RENARD Nathalie - RENARD Nicolle – RENE Annie - REY Michel - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - ROUSSEL Pascal - ROUXEL André - SÉBIRE Nelly - SIMON Sylvie (mandataire Philippe SIMONIN à son départ 18h48) - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine – SPAGNOL Marc - TAUPIN Dominique - TAVARD Agnès - TESSON Patrick - TIFFREAU Danièle - TISON Franck – TRAVERT Alain – VARENNE Valérie - VIGNET Hubert - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSES – AMBROIS Anne (mandataire Yveline EUDET) - BASTIAN Frédéric (mandataire Régine BESUELLE) - BAUDIN Philippe (mandataire Arnaud CATHERINE) - BOURDEL Marcel (mandataire Jacqueline DUREL) - BRANTONNE Pascal (mandataire Alain TRAVERT) - CAUVIN Bernard (mandataire Noureddine BOUSSELMAME) - CHAMPAIN Jacqueline (mandataire Marc JORET) - COLSON Christiane (mandataire Louis POUTAS) - CREN Anne (mandataire Hubert VIGNET) - DELESTRE Richard (mandataire Karine HUREL) – DUPREY Catherine (mandataire Jean-Pierre PICHON) - DUVAL Karine (mandataire Sébastien FAGNEN) - FONTAINE Bernard (mandataire Monique DANZIAN) – GENTILE Catherine (mandataire Hervé BURNOUF) - GODEFROY Annick (mandataire Agnès TAVARD) - GOSSSELIN-FLEURY Geneviève (mandataire Benoit ARRIVE) - GOUREMAN Paul (mandataire Nicolle RENARD) - GUEGAN Fabienne (mandataire Hubert OLIVIER) - GUILLOT Marie-Annick (mandataire Michel REY) - HAMON Françoise (mandataire Jean-Michel MAGHE) - JAUNAIT Annick (mandataire Nicolas VIVIER) - KERRENEUR Michel (mandataire Dominique TAUPIN) - LAUNOY Claudie (mandataire Christophe CONDETTE) - LEGOUBEY Frédéric (mandataire Pascal ROUSSEL) - LELOY Jean-Pierre (mandataire Nelly LEMARINEL) - LERECULEY Daniel (mandataire Michel LOUISET) - LEREVEREND Philippe (mandataire Sylvie LAINE) - LETERRIER Sarah (mandataire Sophie BEURTON) - ROUSVOAL Camille (mandataire Cyril BOURDON) – VAYER Dominique (mandataire Maryline HAIRON) -

ABSENTS - BESNARD Angélique - BLED Corinne - CEDRA Thierry - CLUGERY Bruno - FERNAGU Jean-Marie - FROMONT Yolande – HOULLEGATTE Jean-Michel - HUET Fabrice - JEANNE Lucile – LCONTE David - LEJAMTEL Ralph - LEJUEZ Nicolas – LEPOTIER Carole - LOHIER Frédéric - LUCAS David - MADEC Nathalie - ORANGE Jacques - PISMONT Geneviève - POIDEVIN Hugo - SOETAERT Pierre - SOREL Jeanne - THÉVENY Marianne - VAULTIER Thérèse -

M. BOUSSELMAME Noureddine conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Interventions

Madame Valérie VARENNE : Aujourd'hui 17 octobre, est la journée mondiale du refus de la misère. Un mois après la présentation d'un plan promu cosmétique, l'ONG Oxfam a contrario prône une fiscalité plus progressive et un renforcement des services publics. La loi ELAN intègre ceux qui ignorent totalement les difficultés que rencontrent les plus démunis pour se loger dignement. Notre collectivité doit faire preuve d'innovation et d'actes forts dans son parc social car pour la plupart de ces personnes le logement social constitue la seule voie d'accès à un habitat digne, il en est de même pour la santé. Notre collectivité siège au conseil d'administration du CHSPC, comment y défendrons-nous l'hôpital public ? Un article dans la Presse d'aujourd'hui fait mention malheureusement du départ du nouvel ophtalmo qui avait été embauché, donc la santé va vraiment devenir problématique sur le territoire. 70 ans après la signature de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ceux-ci n'ont jamais été autant menacés. Le dérèglement du climat déclenché par l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, est déjà une tragédie pour des millions de personnes. La multiplication et l'intensification des événements climatiques extrêmes entraînent des vagues de chaleur, des inondations et des sécheresses sans précédent et les populations les moins favorisées vivant dans des logements précaires ou des territoires vulnérables sont les premières impactées. Le dérèglement climatique, en exacerbant les inégalités, est une menace pour les droits humains. D'après Oxfam, chaque année, depuis 2008, plus de 20 millions de personnes doivent quitter leur habitat faute de ressources vitales et se déplacer à l'intérieur de leur pays, voir migrer vers d'autres continents au péril de leur vie. Elles se retrouvent dans le dénuement le plus total, exposées à des réactions hostiles, violentes qui portent atteintes à leur dignité. Si nous continuions dans cette trajectoire, la banque mondiale estime que 100 millions de personnes supplémentaires sont menacées de pauvreté d'ici à 2030, du fait du dérèglement climatique. Pour faire face, un changement de système intégrant le défi écologique et le défi social, permettra de reposer les bases d'une société plus juste, plus égalitaire avec une meilleure répartition des richesses et de gommer les inégalités. Il est nécessaire de décloisonner nos luttes et de les projeter dans un changement de société articulé sur des valeurs fondamentales telles que la solidarité, la fraternité, l'égalité et le respect de notre écosystème pour que les pauvres ne soient plus stigmatisés sur notre territoire, et parce qu'une journée ne suffira pas à changer leur situation, sans acte politique fort.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Je rejoins les problématiques que vous soulevez. Je vais dire quelques mots et mes collègues pourront prendre la suite s'ils le souhaitent, à la fois sur la loi ELAN et sur l'aspect social. Vous savez qu'à Cherbourg-en-Cotentin, notamment grâce à la création du CCAS unique, nous avons une véritable politique de solidarité. Frédéric BASTIAN n'est pas encore arrivé mais, vous siégez au CCAS et vous connaissez l'ensemble des dispositifs qui sont les nôtres et vous savez aussi que depuis la création de Cherbourg-en-Cotentin nous avons renforcé, y compris financièrement, le CCAS pour être en permanence à l'écoute et apporter notamment des réponses d'aujourd'hui innovantes, à ces questions de précarité. Et c'est bien la création de la commune nouvelle qui nous permet à la fois d'avoir créé un CCAS unique mais aussi des CLAS comme vous le savez sur chaque territoire, nous avons abondé financièrement, si ma mémoire est bonne, l'année dernière d'un peu plus de 200 000 euros supplémentaires pour que le CCAS puisse fonctionner, et apporter une véritable réponse. Nous avons lancé l'analyse des besoins sociaux, vous y avez participé donc sur l'aspect social et prise en compte de la problématique des plus faibles d'entre nous, je crois qu'aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin est déjà au rendez-vous et continuera à œuvrer dans ce sens. Mais je pense que tout cela vous le savez puisque vous siégez et vous participez régulièrement aux travaux du CCAS.

Sur la loi ELAN, nous avons déjà eu l'occasion avec les bailleurs, notamment Presqu'île Habitat, mais Daniel LERECULEY s'est excusé aujourd'hui, avec un certain nombre d'élus et je pense à Sébastien FAGNEN ou à Jean-Marie LINCHEAU, nous avons combattu ce qui se passait dans le cadre de la loi ELAN dénonçant effectivement les choix de ce gouvernement. Il y a à la fois la question du regroupement des organismes imposés aujourd'hui par l'Etat, il y a eu la question des APL, vous vous en souvenez, la question des ressources propres des structures du logement social ici. Nous nous sommes opposés ici à la loi ELAN, parce qu'effectivement ce n'est pas une bonne loi. Elle se fera in fine et à long terme, au détriment des locataires, tout en leur faisant croire, et c'est là le machiavélisme de la loi, qu'elle est intéressante pour lui alors que le temps montrera très clairement que c'est une loi qui s'est faite au détriment des locataires. En ce qui concerne le logement social, je voudrais vous rappeler que nous avons la chance, ici, à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin d'avoir plusieurs bailleurs qui sont en bonne santé financièrement puisque bien gérés. C'est le cas également du bras armé de la collectivité, même si je vais associer l'ensemble des bailleurs, je dirais quelques mots en particuliers pour Presqu'île Habitat qui a toujours été le bras armé de notre collectivité. Aujourd'hui c'est un peu plus de 7000 logements sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin et vous savez que Presqu'île Habitat investit beaucoup : soit démolit ce qui doit être détruit, soit reconstruit lorsqu'il faut reconstruire et surtout modernise son patrimoine pour que celles et ceux qui y logent le soit dans d'excellentes conditions y compris sous l'aspect énergétique pour baisser la facture énergétique de chaque foyer. Je vous rappellerai qu'à notre demande mais aussi parce que ça fait partie de son engagement sur le territoire, Presqu'île Habitat est en train d'engager 40 millions d'euros de travaux entre 2015 et 2020 pour améliorer en permanence le logement social, ici. Au regard de ce qu'on peut voir sur le territoire, je pense que l'on peut être fier de ce

qui est proposé ici en terme de logement, j'étais l'autre jour avec Dominique HEBERT où on a inauguré 18 logements sur le territoire d'Equeurdreville-Hainneville livrés par la SA HLM, on a pu mesurer la qualité des logements et puis on a surtout rencontré 18 familles très heureuses d'être logées dans ces conditions-là. Avec des logements extrêmement modernes en terme de visibilité, de lumière et surtout de gestion énergétique. On continuera à être extrêmement vigilant mais aujourd'hui Cherbourg-en-Cotentin est au rendez-vous et surtout est là où l'attendent les habitants et les citoyens. C'est l'essentiel, à la fois en terme de social avec notre CCAS et l'ensemble des travaux qui sont les nôtres et surtout sur la question du logement social. J'ai déjà l'impression que même si on peut toujours faire mieux, les bailleurs sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin sont plutôt des bailleurs performants, on y a toujours veillé. Vous savez qu'un certain nombre d'élus siègent dans les conseils d'administration des bailleurs et on va continuer à travailler en ayant cela comme cheval de bataille parce qu'effectivement vous l'avez rappelé et vous avez raison, c'est un véritable enjeu pour nos habitants et pour notre population.

Madame Valérie VARENNE : Il reste juste un petit point dans ma déclaration, malheureusement les transformations climatiques voient des populations migrées voir quitter leur pays donc on vous a proposé effectivement par mail, d'adhérer à l'association nationale des villes et des territoires accueillants. Comment la collectivité peut répondre à cette proposition ?

Monsieur Benoit ARRIVÉ : J'en ai parlé avec madame JOLY tout à l'heure sur le parking, alors je vais vous refaire la même réponse que celle que je lui ai faite, mais elle n'a probablement pas eu le temps de vous préciser l'échange qui a été le nôtre. Vous m'avez envoyé un mail il y a une dizaine de jours sur une association qui se crée au niveau national, on va regarder cela de près, moi j'ai plutôt une approche assez favorable même s'il faut regarder dans le détail quels sont les engagements. Cherbourg-en-Cotentin aujourd'hui en a déjà eu le débat, fait beaucoup de choses vous le savez, plus que la plupart des villes pour accueillir celles et ceux qui viennent d'ailleurs et leur permettent de vivre dignement à la condition qu'ils aient envie et qu'ils aient la possibilité juridique de rester sur le territoire. Donc on n'a vraiment pas à rougir de ce qui est fait à Cherbourg-en-Cotentin, tout cela pour vous dire clairement que l'on va regarder dans le détail votre demande et que l'on vous apportera une réponse assez rapidement.

Mes chers collègues, en préambule de ce conseil, je voudrais que nous ayons collectivement une pensée pour le département de l'Aude qui vous le savez, a connu de violentes intempéries qui ont fait malheureusement plusieurs victimes et qui ont causé de nombreux dommages matériels, vous avez pu le constater dans les images et les photos qui sont à la fois dramatiques et surréalistes. Face à ce désastre la solidarité nationale est une priorité, je crois que nous serons appelés à participer y compris financièrement et nous serons probablement amenés si vous en êtes d'accord, dans un de nos prochains conseils à voter une subvention de soutien au département de l'Aude, soit directement auprès de certaines structures professionnelles ou auprès du département concerné qui lance un appel à la solidarité nationale et qui versera ensuite l'aide obtenue auprès des communes. J'aurais donc l'occasion de vous en reparler, cette question de subvention est en train de s'organiser au travers notamment des associations d'élus de France, donc j'attends des précisions. Mais par rapport au drame qui touche ce département je voulais, aujourd'hui avec vous, saluer l'action des secouristes, des services de l'Etat, du personnel communal, on voit aussi l'intérêt et la force du service public lorsque les drames touchent un territoire, saluer aussi l'engagement des élus locaux de ce département et en l'hommage des victimes, je vous propose une minute de silence.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs votée par le Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Alain BRUNET : Plusieurs remarques sur ces décisions, évidemment elles ont été prises mais par exemple si je prends la décision 2018_0344 je m'aperçois que les tarifs piscines ne sont pas identiques entre les communes déléguées. Je prends simplement le tarif adulte normal, il y a quand même une petite différence entre chacune et je trouvais cela un peu dommage.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Vous savez que dans le cadre de la création de Cherbourg-en-Cotentin, nous sommes extrêmement attachée à cette question d'équité, à la fois d'équité tarifaire et d'équité de services. Nous prenons les dossiers les uns après les autres en lien avec l'Etat et nous avons engagé un certain nombre de dossiers de convergence, vous l'avez vu sur la tarification, la dernière en place étant la tarification de la restauration scolaire et du périscolaire. En ce qui concerne les piscines c'est aujourd'hui en réflexion dans le cadre des travaux de la DCCP, que mène Dominique Hébert et qui rassemble l'ensemble des adjoints concernés. Ce n'est pas aujourd'hui quelque chose d'ultra prioritaire, je dirais, puisque les tarifs sont différents, vous avez raison de le souligner, par contre les prestations sont

différentes en fonction des piscines et donc la loi autorise des tarifs différents en fonction des lieux donc on est en train de regarder ça précisément pour travailler sur la question tarifaire avec quand même la volonté d'avancer sur l'harmonisation. Mais vous avez bien conscience, comme nous, que pour les piscines ne présentant pas les mêmes services à la population, il est aussi acceptable d'avoir un tarif différencié mais on aura l'occasion de revenir vers vous lorsque l'on aura avancé sur ce point. Par contre, pour les piscines, on a déjà pris des décisions importantes, le tarif hors commune a bien sûr disparu avec la création de Cherbourg-en-Cotentin. On a d'excellents retours de la population puisque la création de la commune nouvelle faisant disparaître le tarif hors commune, on a déjà des habitants qui nous ont fait part de leur satisfaction puisque en utilisant toutes les piscines de la ville, ils ont pu vérifier déjà une baisse de tarif de certains établissements puisque la première décision que nous avons prise sur cette question des piscines était bien sûr de faire disparaître le tarif hors commune.

Monsieur Dominique HÉBERT : Effectivement la réponse est complète. Les tarifs sont restés différents parce qu'il y a des niveaux de prestations différents. Par contre ce que l'on a harmonisé puisqu'il y avait là aussi des différences historiquement, c'est la gratuité selon l'âge des enfants : gratuit en dessous de 3, 4 voire 5 ans. Donc il y a eu une harmonisation, mais après le tarif reste en fonction des prestations donc à prestations différentes, tarifs différents.

Monsieur Alain BRUNET : Ma deuxième remarque concerne les DM_2018-381 et 382, Crescendo CAE de Flers. Je m'aperçois qu'il y a une différence de coût pour la mise à disposition du Kiosque, Puzzle et Totem entre 10 séances pour un coût de 1 103 euros et 6 séances pour un coût de 1 367 euros. Donc je me dis que c'est quand même beaucoup plus cher, pour un nombre de séances moindres, il a un tarif dégressif ?

Monsieur Dominique HÉBERT : Nous allons approfondir la question et vous apporter une réponse. C'est le paiement d'une prestation auprès du prestataire qui est venu dans le cadre d'une mission parentalité, donc effectivement je vois qu'on a des tarifs différents mais relativement proche par rapport à 6 séances ou 10. On va creuser et on va revenir vers vous pour vous dire exactement ce qui a justifié le peu d'écart de prix alors qu'il y a 4 séances d'écart.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : On va vous répondre en terme d'écrit mais quand vous avez une question très technique comme celle-ci, on vous remercie de nous les poser, mais posez les aussi par écrit ou par mail que l'on ait le temps de vous préparer une réponse pour être extrêmement précis.

Monsieur Alain BRUNET : Je le ferai la prochaine fois. Ensuite la DM_2018-0414 et 0416, c'est un peu le même acabit. Vous avez respectivement une somme de 2 300 euros pour 57 séances et 1 219 euros pour 53 séances. Donc là il y a peu de séances de différence et on a quand même pratiquement un tarif du simple au double.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Même chose, on vous répondra dans le détail.

Monsieur Alain BRUNET : Dernière question et remarque c'est le tableau des marchés et des avenants dans certaines colonnes pour pas mal de marchés et d'avenants sauf quatre, il n'y a pas de montants indiqués pour la totalité des marchés ni pour les avenants d'ailleurs.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Est-ce que vous pouvez nous préciser ?

Monsieur Alain BRUNET : Quand on prend le tableau des marchés 2018 d'une part et plus loin le tableau des avenants, donc dans les décisions qui ont été prises, dans la colonne « montant en euros HT », vous avez effectivement le montant des marchés qui est indiqué pour quelques-uns mais pour d'autres, il n'y a pas de montant. Je vois une case vide, même plusieurs d'ailleurs dans la colonne « montant en euros HT », c'est la neuvième colonne des tableaux.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : D'accord, je vous apporterai une réponse aussi écrite là-dessus.

Monsieur Dominique HÉBERT : J'ai une réponse sur la première question. Il y a 2 tarifs différents si on ramène au coût de la séance parce qu'une prestation c'était des ateliers, une autre c'était de l'animation, donc ce n'était pas le même niveau de prestations qui était exercé. Ce sont donc des tarifs à la séance qui sont différents.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : On vous apportera les autres réponses par écrit.

1 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CONCERT HOMMAGE À STARMANIA À L'AGORA

Rapporteur : Monsieur HÉBERT

Le 3 novembre prochain, l'Agora accueillera Fabienne Thibeault dans « Hommage à Starmania ». La chorale « L'air de rien » de la maison de quartier du Totem se produira aux côtés de l'artiste le temps du concert. C'est également un concert caritatif : un euro par billet vendu sera reversé à l'association OPPH (Ondes Positives pour l'Hyperinsulinisme).

Le Conseil Municipal est invité à valider le versement de la subvention de 750€ au plus.

Monsieur Dominique HÉBERT : *Je sais qu'en commission hier, la question du versement a été posée. En réponse : les gens paient leur place et c'est la ville qui encaisse les recettes et donc nous reverserons à l'association 1 euro par place vendue.*

Je voudrais aussi faire un petit commentaire pour dire que c'est un beau projet qui a du sens global au niveau du territoire puisqu'il permet de remplir un certain nombre d'objectifs à la fois culturel en terme de proposition de spectacle, objectif caritatif et également avec la chorale « L'air de rien », chorale qui s'est construite avec les habitants du quartier et de la maison du Totem qui est juste à proximité. C'est donc aussi un projet de lien social et qui permettra de valoriser aussi les habitants dans le cadre d'un spectacle professionnel et je crois que pour eux c'est une expérience unique qu'ils vont pouvoir vivre dans le cadre de ce spectacle. Si vous le souhaitez, la place est vendue au prix de 25 €, il en reste encore en vente et j'invite les élus à s'y rendre nombreux. Je pense qu'en plus de passer un bon moment, vous ferez également œuvre d'une bonne action et pour être complet en termes d'informations, les points de ventes sont en mairie déléguée d'Équeurdreville-Hainneville, au bar du stade d'Équeurdreville-Hainneville, sur Ticketnet et au cercle de la base de défense pour les ayants-droit.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Effectivement c'est un très beau projet qui associe beaucoup de monde et Dominique tu as très bien fait de le présenter ainsi.*

Monsieur Cyril BOURDON : *Il n'y a pas de soucis, on votera pour mais on trouve que la délibération est un petit peu mal écrite parce qu'on n'avait pas tout compris comme ça. D'ailleurs on se pose la question, pourquoi la ville n'avait pas directement versé une subvention à l'association. On ne savait pas que c'était la ville qui encaissait les tickets et autrement on voulait savoir si c'était au moins marqué quelque part que ça subventionnait l'association en question, sur les affiches ou les billets.*

Monsieur Dominique HÉBERT : *On a communiqué et on va encore communiquer puisqu'une conférence de presse est prévue. Il y a des partenariats avec une radio locale qui permettra de valoriser c'est aspect-là. Fabienne Thibeault qui a activé dans ses réseaux un certain nombre de personnes, ça permettra par le biais justement dans le cadre du partenariat avec la radio locale de valoriser cette action caritative dans le cadre de ce concert. Donc effectivement ça n'a peut-être pas été complètement précisé dans la délibération, mais bon c'est quelque chose qui était bel et bien inscrit dans le cadre de notre budget prévisionnel et c'est également inscrit en ces termes dans le contrat signé avec Fabienne Thibeault et Starmania.*

Monsieur Cyril BOURDON : *Il aurait pu être précisé que Fabienne Thibeault est la marraine de l'association.*

Monsieur Dominique HÉBERT : *C'est une délibération qui permet d'autoriser la ville à reverser cette subvention, ce n'était pas un document type conférence de presse pour présenter le projet dans sa globalité.*

Monsieur Cyril BOURDON : *C'était pour l'information du conseil.*

Monsieur Dominique HÉBERT : *C'est pour ça que je me suis permis de compléter un peu.*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Comme le disait Dominique, il reste des places alors n'hésitez pas.*

Le conseil municipal adopte.

17h41 Votants : **136**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

2 – MÉDECIN VACATAIRE AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur HÉBERT

Le cadre réglementaire défini par l'article R 2324-39 du code de la santé publique oblige les établissements d'accueil de la petite enfance d'une capacité supérieure de 10 places, à s'assurer du concours d'un médecin référent spécialiste ou qualifié en pédiatrie. Un médecin a accepté d'être référent sur les structures suivantes : Levallois, Talluau, Camomille, Denis Cordonnier et Églantines.

La vacation horaire qu'il est proposé de retenir est de 45€ net, soit 56€ brut, compte tenu de sa qualification de médecin pédiatre.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à autoriser le recours aux services d'un médecin pédiatre pour le montant des vacations susvisé et à signer toute pièce en ce sens pour son intervention sur les structures énoncées.

Monsieur Cyril BOURDON : *C'est pour une explication, nous n'avons pas entendu le nom du médecin, pourrait-on savoir juste pour information ?*

Monsieur Dominique HÉBERT : *Je ne l'ai pas en tête.*

Monsieur Cyril BOURDON : *Pareil, ce serait bien que ce soit écrit dans la délibération.*

Monsieur Dominique HÉBERT : *Vous savez, si on met le nom du médecin dans la délibération, si on doit changer de médecin dans X temps, il faudrait que l'on redélibère. Là on délibère vraiment sur le tarif, sur sa rémunération pas sur la personne choisie. Ce qui compte c'est que la personne soit bien qualifiée pour remplir les obligations règlementaires de la ville.*

Monsieur Cyril BOURDON : *Au moins le donner en commission.*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *J'allais vous parler des commissions parce que là c'est réellement des questions de commissions.*

Monsieur Cyril BOURDON : *Oui mais a priori pas mal de commissions n'ont pas eu lieu.*

Monsieur Dominique HÉBERT : *Celle-ci a eu lieu.*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Je ne sais pas si celle-ci a eu lieu ou pas. Parfois la commission ne se réunit pas quand elle n'a pas d'objet mais en général elles se réunissent. On a parfois un problème de fréquentation mais je vous invite vraiment à aborder ces questions lors des commissions.*

Monsieur Michel LOUISET : *Effectivement monsieur le Maire, hier nous avons réuni la commission et j'ai apporté toutes les précisions concernant les deux délibérations dont nous débattons aujourd'hui. Ce qui vient d'être dit par monsieur le maire délégué d'Équeurdreville-Hainneville et les réponses qui vous ont été apportées aujourd'hui pour le médecin, ces questions-là ont été débattues en commission et j'ai apporté toutes réponses concernant ces interrogations.*

Monsieur Cyril BOURDON : *Ok, mais parfois le délai est trop court et tout le monde n'est pas présent dans les commissions.*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Oui je suis d'accord monsieur Bourdon mais s'il y a des commissions c'est qu'il faut les utiliser et il faut éviter de reposer des questions en conseil municipal qui sont normalement des questions de commissions. Je vous y invite pour les prochaines fois.*

Monsieur Cyril BOURDON : *Il faudrait que vous me donniez un tableau avec les questions que l'on peut poser ou pas parce que je ne sais pas du tout.*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Je sens votre esprit taquin ou chagrin, je ne sais pas quel est votre esprit ce soir. Mais encore une fois vous connaissez parfaitement le fonctionnement des institutions, pour faire le distinguo tout seul de ce qui relève du conseil municipal ou de ce qui relève des commissions.*

Le conseil municipal adopte.

17h46 Votants : **136**

Pour : **133** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

3 – DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DU COTENTIN. REPRISE D'UNE PARTIE DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DANS LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le Conseil Municipal du 11 avril 2018 approuvait le pacte de dissolution du syndicat mixte du Cotentin, qui faisait mention de la part du résultat du syndicat mixte revenant à chaque ancien membre (actualisé à la hausse par délibération du comité syndical du 5 juillet 2018). Le montant fléché pour la commune de Cherbourg-En-Cotentin est de 513 290,20€.

Il convient alors de reprendre cette somme en excédent de fonctionnement reporté, nature 002.

Le conseil municipal est invité à approuver l'intégration de la part du résultat de fonctionnement du syndicat mixte du Cotentin revenant à la commune de Cherbourg-En-Cotentin pour un montant de 513 290,20 € et à inscrire cette somme sur un compte 002, excédent de fonctionnement reporté, à la prochaine décision modificative.

Le conseil municipal adopte.

17h48 Votants : **136**

Pour : **132** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

4 – TRANSFERT DES RÉSULTATS ET CLÔTURE DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Délibération annulée en cours de séance.

5 – EXERCICE 2018 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES PORT DE PLAISANCE, PARKINGS

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Cette première décision modificative pour l'exercice 2018 permet d'effectuer les opérations budgétaires indispensables pour assurer le bon fonctionnement de la ville en ajustant les crédits nécessaires à l'action communale.

Le conseil est invité à :

- approuver la décision modificative du budget principal et de ses budgets annexes port de plaisance et parkings pour l'exercice 2018,
- autoriser le versement des subventions inscrites conformément à l'annexe B1.7 du budget principal et du budget annexe du port de plaisance.

Le conseil adopte.

17h54 Votants : **138**

Pour : **110** Contre : **0** Abstentions : **28** NPPV : **0**

6 – AVANCE DE TRÉSORERIE VERSÉE PAR LA VILLE AU CCAS

Rapporteur : Monsieur LEPOITTEVIN

Le CCAS peut connaître des décalages entre l'encaissement des recettes et la réalisation de dépenses susceptibles d'affecter son niveau de trésorerie.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la commune à consentir une avance de trésorerie maximale au Centre Communal d'Action Sociale de 2 000 000 €, mobilisable au fur et à mesure des besoins.

Le conseil adopte.

17h55 Votants : **139**

Pour : **134** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

7 – DÉCLASSEMENT IMMEUBLE EX-CASERNE DES POMPIERS BOULEVARD MARITIME – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Rapporteur : Monsieur LINCHENEAU

Depuis le 1er janvier 2000, la Communauté Urbaine de CHERBOURG avait mis à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche l'immeuble situé 88 Boulevard Maritime sur la commune déléguée de TOURLAVILLE. Les lieux ont été libérés au 1er juin 2018 et la fin de la mise à disposition de ce bâtiment par la commune de CHERBOURG-EN-COTENTIN a été actée.

Cette emprise foncière, cadastrée 602 BH n°85, 86, 87 et 88, n'étant plus ni affectée à l'usage direct du public, ni affectée à un service public, le Conseil Municipal est invité à acter formellement ce déclassement, sa désaffectation matérielle étant constatée.

Le conseil adopte.

17h58 Votants : **140**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

Monsieur Cyril BOURDON : *C'était juste pour savoir ce qu'allait devenir ce bâtiment, est-ce qu'il va être démoli, réhabilité ou autre ? Est-ce que vous savez ?*

Monsieur Gilbert LEPOITTEVIN : *Pour l'instant il n'y a pas de projet, on attend le déclassement. Réhabilité ça m'étonnerait, mais après il y a plusieurs possibilités. Après on viendra sans doute devant vous, aujourd'hui il n'y a pas de projet, je dirais « ficelé » sur ces terrains qui sont relativement importants en surface puisqu'il y a même des terrains annexes derrière.*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *On aura l'occasion de vous préciser un certain nombre de choses sur ce devenir-là. On a commencé à être interrogé notamment par une association qui porte un beau projet mais on vous précisera les choses dans les semaines et mois qui viennent.*

8 – AVENANT À LA CONVENTION PIM PAM POMME QUERQUEVILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Monsieur MAGHE

Suite à la fermeture de la crèche associative « Les P'tiots du Val », la commune de Querqueville avait signé un contrat avec la crèche de Pim Pam Pomme pour la réservation de dix places, portant le montant de la réservation à 100.000 euros par an.

Le contrat initial de réservation arrive à son terme au 3/11/2018, il est proposé au Conseil Municipal de procéder dans un premier temps à la reconduction du contrat actuel jusqu'au 31/12/2018. Par ailleurs, l'évolution de la demande montre un besoin d'extension estimé à quatre places, un nouveau conventionnement en janvier 2019 la prendra en compte.

Par ailleurs, l'action initiale avait été inscrite dans le Contrat Enfance Jeunesse de QUERQUEVILLE, représentant une recette de 34.086 euros annuelle. Depuis les CEJ particuliers des communes déléguées ont été prorogés et fusionnés et arrivent à terme au 31/12/2018. Ces places pourront être inscrites dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse au plus tôt au 1/01/2019.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'avenant à la convention, est invité à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les dites conventions, avec la crèche PIM PAM POMME pour une durée de deux mois soit du 3 novembre 2018 au 31 décembre 2018.

Le conseil adopte.

18h00 Votants : **140**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **5** NPPV : **0**

9 – TABLEAU DE SUIVI DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Au vu des évolutions organisationnelles, des départs définitifs et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des emplois.

Les modifications sont les suivantes :

- création de deux postes d'agents comptables au pôle finances et achat publics
- création d'un poste d'agent comptable au pôle technique
- création de trois postes d'auxiliaires de puériculture au pôle de territoire d'Equeurdreville-Hainneville.

Le conseil municipal est invité à adopter ces modifications applicables au 1^{er} novembre 2018.

Le conseil adopte.

18h01 Votants : **140**

Pour : **111** Contre : **0** Abstentions : **29** NPPV : **0**

10 – ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

A la suite du départ définitif d'agents de la collectivité (pour raisons de retraite, mutation, etc), un certain nombre de procédures de recrutement sont en cours et d'autres seront lancées dans les semaines et mois à venir afin de pourvoir les postes devenus vacants.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre de ces procédures de recrutement, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à recruter, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, 9 agents contractuels et à signer les contrats correspondants en fonction des besoins des effectifs des services, renouvelables si nécessaire dans la limite d'un an.

Le conseil adopte.

18h03 Votants : **140**

Pour : **109** Contre : **1** Abstentions : **30** NPPV : **0**

11 – BIENNALE D'ARTS GRAPHIQUES 2019 AU MUSÉE THOMAS HENRY - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC M. BERNARD MAHÉ ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Depuis 2002, la Biennale de Cherbourg s'est consacrée aux maîtres de la bande dessinée, d'abord européenne puis américaine en 2017. La prochaine Biennale s'intéressera à la personnalité de Jack Kirby (1917-1994), dit « The King of comics » au Musée Thomas Henry du 25 mai au 1er septembre 2019 en partenariat avec M. Bernard Mahé, directeur de la galerie *9ème art* à Paris et commissaire scientifique de cette exposition.

Le budget prévisionnel de cette exposition est estimé à près de 140.000€ et des subventions seront sollicitées auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles (DRAC), de la Région Normandie, et du mécénat sera recherché.

Le Conseil municipal est invité à :

- approuver le principe de ce projet et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec le commissaire scientifique, M. Bernard Mahé ;
- solliciter les subventions les plus larges ;
- imputer les dépenses sur les crédits ad hoc inscrits au Budget Primitif 2018, et à inscrire au Budget Primitif 2019 ;
- inscrire en recettes les subventions et mécénats perçus.

Monsieur Pascal ROUSSEL : *Est-ce que l'exposition sera ouverte au public et gratuitement ?*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Ça a toujours été le cas pour les précédentes éditions et il n'y a pas de raisons que ça change. Dans la biennale, il y a des activités qui sont effectivement payantes mais la plupart de ce qui est prévu est gratuit.*

Madame Valérie VARENNE : Si l'exposition est donc au musée Thomas Henry, l'entrée du musée étant payante, il y a une entrée également payante pour l'exposition de la biennale. C'était le cas pour les précédentes éditions biennales.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Je corrige ou je complète : dans la biennale, vous avez plusieurs lieux, c'était le cas déjà l'année dernière avec Winsor McCay, vous avez plusieurs lieux d'exposition, la partie que l'on affiche ou que l'on expose. Dans la partie du musée de l'exposition temporaire au musée Thomas Henry effectivement elle est payante et rentre dans le cadre de la visite du musée. Je vous rappelle qu'il y a un jour de gratuité par semaine et je vous parle de mémoire pour le musée, qu'il y a aussi des tarifs réduits sur un certain nombre de sujets et le reste de la biennale lorsqu'elle se trouve dans d'autres lieux, elle devient gratuite mais effectivement, je n'avais pas saisi la question. Il y a une partie payante puisqu'une grande partie de la biennale se passe dans l'endroit que l'on appelle exposition temporaire au musée Thomas Henry. Donc elle reste payante un certain nombre de jours, de semaines autrement il faut y aller le jour de gratuité ou rentrer dans le cadre notamment des tarifs réduits et je pense notamment aux prestations et aux scolaires.

Madame Kristelle JOLY : La gratuité de mémoire, elle est le mercredi je crois.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Je pense que oui, tout à fait.

Madame Kristelle JOLY : Le dimanche, les gens ne travaillent pas.

Monsieur Pascal ROUSSEL : Ma question avait pour but de mettre en avant le fait que la ville consacre 140 000 euros à cet événement, c'est l'argent des contribuables et donc il faut aussi payer quand on va la voir. C'est la question.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Oui mais dans ce cas-là, il faut ouvrir le débat sur d'autres équipements. On parlait des piscines tout à l'heure, c'est bien le contribuable qui participe à son fonctionnement et l'entrée de la piscine, même si on est extrêmement vigilant sur les tarifs, elle est payante. On peut démultiplier comme ça monsieur Roussel, un certain nombre d'exemples. Sachant que nous avons veillé collectivement lors des votes, à avoir une journée de gratuité sur le musée, on le disait à l'instant et surtout d'avoir des tarifs qui semblent relativement abordables. Et je vous rappelle, pour compléter mon propos, que comme nous le faisons sur d'autres sujets, il y a des possibilités pour celles et ceux d'entre nous qui souffrent le plus et qui ont le moins de revenus, d'avoir des gratuités notamment en lien avec le CCAS dont je vous parlais tout à l'heure et dont on a beaucoup parlé ce soir. Donc soyez rassurés, grâce à l'action de Cherbourg-en-Cotentin et à notre sensibilité sur la question de la solidarité. Et c'est le même cas pour la Scène Nationale où un certain nombre de spectacles peuvent être gratuits ou à 1 euro pour celles et ceux qui souffrent le plus, il y a possibilité de visiter le musée gratuitement ou à tarif très réduit.

Madame Valérie VARENNE : Effectivement par rapport à la gratuité ; et maintenant quelle promotion met-on pour effectivement faire valoir cette gratuité pour que la culture soit accessible aux plus démunis et aux plus précaires ?

Monsieur Benoit ARRIVÉ : La promotion du jour d'ouverture, on l'a déjà faite, elle est rappelée dans toutes les plaquettes et on va continuer à faire la promotion. On veillera aussi à rappeler le jour de gratuité ou à rappeler l'aspect tarif réduit. Quant au reste, j'en reviens à mes propos de tout à l'heure, sur le rôle que peut jouer la solidarité via le CCAS sur un certain nombre de gratuité ou de tarifs extrêmement réduits, je pense à la Scène Nationale et ça a été expliqué de nouveau l'autre jour lors de la soirée de présentation de l'analyse des besoins sociaux, c'est tout le travail que font nos fonctionnaires et nos acteurs de terrain, soit directement au CCAS ou dans nos comités locaux d'action sociale sur le terrain au plus près des habitants ou dans nos centre sociaux par exemple. C'est un process connu, présenté par nos agents sur le terrain en direction de la population qui en a le plus besoin.

Le conseil adopte.

18h11 Votants : **140**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

12 – CLSPD – PROPOSITION DE PLAN D’ACTIONS 2018-2020

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Le Maire et les élus de la commune Cherbourg-en-Cotentin ont souhaité maintenir un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour prendre en compte les spécificités urbaines propres à cette dernière.

Ce nouveau CLSPD n’a donc pas l’obligation de prendre en compte l’ensemble des piliers énoncés par l’Etat et a vocation à se recentrer sur des actions prioritaires.

Axe 1 : Actions de prévention de la délinquance

1. Harmoniser et déployer l’accueil des personnes condamnées à un Travail d’Intérêt Général au sein de la collectivité (TIG)
2. Développer les stages de citoyenneté
3. Mettre en œuvre le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles
4. Actions collectives à destination des primo-délinquants
5. Déployer le dispositif des « Exclusions accompagnées » à l’échelle de Cherbourg-en-Cotentin
6. Prévenir les conduites à risques suite à la consommation excessive de produits psychotropes

Axe 2 : Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, intrafamiliales et l’aide aux victimes

1. Réaliser un état des lieux du besoin de logements d’urgence pour les personnes victimes de violence conjugale :
2. Coordonner les acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales

Axe 3 : Actions pour améliorer la tranquillité publique

1. Un déploiement mesuré de la vidéoprotection
2. L’établissement de partenariats avec la police nationale
3. Elargir l’adhésion à la charte de la vie nocturne et organiser la prise de responsabilité collective quant à la tranquillité publique
4. Prévenir les conduites à risques suite à la consommation excessive de produits psychotropes en lien avec le CLSM et la charte de la vie nocturne
5. Organiser l’information pour prévenir des phénomènes de radicalisation

Le conseil municipal est invité à adopter le plan d’actions 2018-2020 du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

***Madame Valérie VARENNE** : On a une remarque, c’est juste par rapport à l’axe 3 sur la vidéosurveillance. Malheureusement, on sait que la vidéosurveillance » amène des dérives et déplace les problèmes civiques vers d’autres quartiers ou d’autres endroits, donc on s’abstiendra.*

***Monsieur Benoît ARRIVÉ** : Je voudrais vous rappeler que ce n’est pas de la vidéosurveillance mais de la vidéo protection, je ne vais pas relancer un débat que l’on a déjà eu. Je le disais au conseil communal de Cherbourg-Octeville et surtout cette mesure de vidéo protection a été menée en lien avec les services de l’Etat y compris les services de madame le Procureur et qu’elle s’accompagne d’autres mesures. Ca va des mesures de sensibilisation, je vous en ai parlé, mais aussi de travail sur les rues concernées : rue de l’union, rue de la paix. Vous savez que la voirie a déjà été rénovée en partie et qu’on travaille avec l’ensemble des professionnels du secteur pour les sensibiliser à la question et puis nous avons, vous le savez, dans le cadre des opérations de restauration immobilière, lancé un certain nombre de réflexions avec les propriétaires pour les convaincre de rénover leur patrimoine en utilisant d’ailleurs une partie des fonds publics que nous versons au sujet. Il y a aussi des actions coercitives, vous le savez puisqu’on va aussi au bout de la démarche donc c’est un travail global, il ne s’agit pas de mettre des caméras pour mettre des caméras mais ça s’inscrit dans une démarche globale du secteur, notre objectif c’est de permettre à toutes celles et ceux qui veulent sortir, et Cherbourg-en-Cotentin a vocation aussi à être une ville animée et une ville de fête, une ville où la jeunesse peut s’exprimer mais il faut que les choses soient un peu encadrées sur ce secteur en particulier à la demande d’un certain nombre de parents un certain nombre d’habitants, un certain nombre de professionnels. Nous avons donc décidé et je l’assume assez aisément de mettre plusieurs caméras, sachant que ce travail a reçu l’aval, et j’y avais veillé particulièrement avec Hervé Burnouf et Sébastien Fagnen, a reçu l’aval de l’ensemble des riverains et des commerçants du secteur puisque tout a été réfléchi en collaboration avec les riverains et les professionnels concernés.*

Madame Sophie BEURTON : J'ai une question par rapport au conseil, pour les droits et devoirs des familles, je m'interroge, j'ai l'impression qu'on va remplir les missions du Conseil Départemental. Tout ce qui est enfance/famille, c'est de la mission prioritaire du Conseil Départemental.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Je ne comprends pas la question.

Madame Sophie BEURTON : Je trouve que le conseil départemental a des missions prioritaires, sur la protection de l'enfance, le suivi des familles. Effectivement, je pense que le Conseil Départemental ne remplit pas toutes ses missions donc là on va un peu mettre en place des choses pour pallier le manque du Conseil Départemental, ça pose un peu question.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : On a fait un certain nombre de constats sur ce point donc on a décidé d'intégrer à notre propre plan et effectivement d'intégrer à notre réflexion, des points où on sent que la collectivité doit s'investir parce qu'il y a éventuellement un manque donc, effectivement, je partage votre remarque.

Madame Sophie BEURTON : Et il n'y a pas d'autres moyens, plutôt que de mettre ça en place ?

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Alors on continue à agir au quotidien auprès du Conseil Départemental, vous avez raison de le rappeler ça fait partie de ses missions prioritaires donc ça on le fait et nos conseillers départementaux qui siègent notamment dans la majorité peuvent le faire assez régulièrement. Néanmoins, nous avons jugé, après échange avec l'ensemble des partenaires et des professionnels du sujet que, sur certains points, la ville pouvait soit palier le retrait ou le manque d'engagement du conseil départemental si je suis votre réflexion, soit apporter un complément, ça dépend comment l'on voit les choses. Mais c'est aussi issu de la réalité du terrain puisque ce CLSPD, ces propositions, n'ont pas été sortis du chapeau mais ont été véritablement co-construits avec la volonté, sur la question que vous évoquiez, de pallier un manque ou apporter un complément sur une action menée déjà par le département.

Monsieur Sébastien FAGNEN : L'action évidemment se fait bien avec le conseil départemental, on ne voudrait pas qu'il se dessaisisse de ses prérogatives.

Madame Sophie BEURTON : Mais c'est ce qu'il est en train de faire.

Monsieur Sébastien FAGNEN : Nous sommes bien d'accord et c'est la raison pour laquelle, sous couvert d'autres fonctions, notre collègue Karine Duval qui est excusée aujourd'hui, a interpellé le président du conseil départemental pour qu'une mission d'audit et de contrôle des missions exercées au compte de sa politique sociale et notamment via les CMS puisse être réalisée parce que nul n'ignore, ici, les difficultés rencontrées dans ces établissements et le mal-être des agents du conseil départemental. Mais en aucun cas et loin de nous l'idée de récupérer des missions dont le conseil départemental voudrait se dessaisir et nous serons particulièrement vigilants parce que nous n'ignorons pas que le conseil départemental puisse nourrir des vérités en ce sens.

Madame Sophie BEURTON : C'est ça, c'était juste noté qu'on va faire le travail du conseil départemental. Ce qui est dommageable quand même.

Madame Kristelle JOLY : C'est pour savoir s'il y a des actions qui sont menées autour du skate-park des Eleis, parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui passent.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Sur le skate-park autour des Eleis, effectivement nous sommes saisis régulièrement. La police nationale intervient assez fréquemment, la police municipale s'y rend de temps en temps, on surveille les choses de façon assidue pour que ça reste un lieu de partage, un lieu de pratique sportive, un lieu de rencontres, un lieu de jeunesse. On a été saisi de plusieurs faits qu'on a transmis effectivement aux services concernés, je pense notamment à la police nationale. Dans nos actions de prévention, de présence de la police municipale et d'un certain nombre de nos éducateurs, on est aussi vigilant sur le respect de la mixité et sur les rapports jeunes hommes/jeunes filles puisqu'assez régulièrement nous avons été saisis d'une difficulté sur ce point. Et comme c'est contraire aussi à l'engagement de la ville sur beaucoup de sujets, c'est effectivement un sujet sensible. Mais dans le cadre de la prévention, on n'a pas listé les lieux. Ce que je peux vous confirmer c'est que le skate-park fait partie de ces lieux où on a aussi une certaine attention sur un certain nombre de problématiques. Et sur le skate-park, les cas où j'ai été le plus saisi en tant que maire c'est sur le respect, l'échange et la notion femme/homme, homme/femme, égalité femme/homme puisque ça ne semble pas tout à fait clair pour un certain nombre de jeunes hommes pratiquants pour dire les choses clairement. Et donc on intervient de façon forte là-dessus, en lien avec l'association qui a été à l'initiative et à la création de ce beau skate-park puisque vous le savez, c'est le plus grand de Normandie. Mais c'est un point qui attire effectivement notre vigilance de façon régulière.

Monsieur Sébastien FAGNEN : Sur le skate-park, c'est un vrai sujet parce qu'il y a plusieurs conflits d'usage, le Maire vient d'en évoquer quelques-uns : conflits d'usage entre les usagers même du skate-park, conflits entre les publics qui peuvent fréquenter le skate-park. Même si ça peut prêter à sourire, je vous demande d'entendre avec le plus grand des sérieux ce que je vais vous dire à l'instant : le service jeunesse de la commune déléguée de Cherbourg-Octeville a investi dans un vélo triporteur, et ça a tout son intérêt, parce que l'on se rend compte au-delà du skate-park tout particulièrement, que nous devons de plus en plus aller vers les publics. C'est-à-dire que rester statique dans un endroit, une MJC, une maison pour tous ou nos propres services, ça ne permet évidemment pas de toucher tous les publics, il faut aller vers eux et ce mode de déplacement nous permettra d'avoir un point d'accroche mobile pour le service jeunesse et mener également des actions de prévention à la fois sur l'égalité femme/homme dans la pratique des équipements sportifs mais aussi de la prévention sur certains comportements, on va en discuter dans la délibération suivante concernant la convention avec la MILDECA. En tout cas, ça nous permettra justement d'être un plus mobile et d'aller sur des lieux comme le skate-park pour mener à bien des missions de prévention, d'information envers les différents publics qui peuvent fréquenter le lieu.

Monsieur Cyril BOURDON : Excusez-moi monsieur le Maire mais dans la délibération, c'est marqué le conseil est invité à prendre connaissance du plan d'actions. Il n'est marqué nul part où on doit voter sur ça.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Vous considérez que c'est éventuellement une erreur de rédaction parce qu'il y a bien un vote, un vote d'information mais il y a bien un vote sur la présentation du plan d'actions.

Monsieur Cyril BOURDON : On s'abstiendra.

Le conseil adopte.

18h26 Votants : **140**

Pour : **102** Contre : **0** Abstentions : **38** NPPV : **0**

13 – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA MILDECA PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN 2018-2020 « JEUNES ET CONSOMMATION D'ALCOOL, DE CANNABIS ET DE TABAC » SUR LA COMMUNE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Souhaitant aider les collectivités désireuses de s'investir dans la prévention et la réduction des risques à l'échelle de leur territoire, la MILDECA (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives) a lancé, en mars 2018, un appel à projets visant à favoriser une action globale en direction des jeunes contre les consommations à risque d'alcool, de cannabis et de tabac.

Le service Santé-Handicap-Lutte contre les discriminations, rattaché au Pôle Développement Social et Promotion de la Santé, a développé depuis 2009 des actions dans ce sens. C'est pourquoi, il a été décidé de répondre à cet appel à projets afin de valoriser le travail déjà accompli et de bénéficier de l'appui financier de la MILDECA. Dix collectivités ont été retenues suite à l'examen des dossiers, dont Cherbourg-en-Cotentin.

Ce nouveau partenariat prévoit le soutien financier de la MILDECA à hauteur de 56 950 euros sur les années 2019 et 2020. Le C.C.A.S. portera financièrement le plan.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA), la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le C.C.A.S. de Cherbourg-en-Cotentin, pour la mise en œuvre du plan 2018 -2020 « jeunes et consommation d'alcool, de cannabis et de tabac » sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin et tout document s'y rapportant.

Le conseil adopte.

18h31 Votants : **140**

Pour : **137** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

14 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE ET EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION CULTUR'ELLES AU VU DU DÉFICIT DE L'ÉDITION 2018 DU FESTIVAL FEMMES DANS LA VILLE

Rapporteur : Monsieur ARRIVÉ

Pour soutenir l'association Cultur'elles et permettre le rayonnement du Festival Femmes dans la Ville, la Commune de Cherbourg-en-Cotentin verse à l'association une subvention de 24 500 euros. Toutefois, une proposition de dernière minute a mis à mal l'équilibre du budget prévu, d'autant plus que le public n'a pas été au rendez-vous.

Le conseil municipal est invité à autoriser l'attribution en 2018 d'une subvention complémentaire et exceptionnelle de 4000 euros à l'association Cultur'elles compte-tenu du déficit (6000 €) de l'édition 2018 du Festival Femmes dans la Ville, sachant que ce montant supplémentaire ne sera pas repris dans le montant de la subvention 2019 qui restera stable, à savoir 24 500 euros.

Monsieur Cyril BOURDON : *Bien sûr on votera pour cette délibération puisque c'est vrai que « Femmes dans la ville » c'est une très belle manifestation. Par contre, cette délibération soulève deux points, à notre avis. D'abord, le premier, on peut voir que tous les spectacles sans exception sont fortement déficitaires, alors après il faut se poser la question sur la programmation ou autre. C'est vrai que c'est marqué dans la délibération que c'est l'association qui demeure souveraine du choix mais il faudrait peut-être savoir parfois voir un peu moins grand, même si les personnes sont très motivées puisque je me doute que dans les associations, ils ont des milliers d'idées, pleins de choses, mais parfois on voit que les spectacles en fait sont vraiment très fortement déficitaires. D'autant plus qu'a priori, on nous met qu'il y a eu en dernière minute Virginie Despentes et Béatrice Dalle qui voulaient faire le spectacle, alors là il y a une deuxième question, il faut se poser la question morale. Alors vous allez me dire pourquoi d'ordre moral, Virginie Despentes, ça on en pense ce que l'on en veut après c'est une écrivaine, on aime ou on n'aime pas ses écrits, après des personnes disent qu'elle soutient le féminisme ou pas suivant ses écrits, ça, ça regarde chacun. Mais c'est surtout Béatrice Dalle qui pose problème, puisque en fait, il faut savoir que « Femmes dans la ville » c'est vraiment pour soutenir les femmes dans la vie de tous les jours, de tout ce qu'elles peuvent subir, etc. Il faut savoir que le 2 juillet, l'été dernier sur Instagram, Béatrice Dalle à apporter le soutien au braqueur Rédoine Faid à la suite de son évasion, ça il ne faut pas l'oublier. Je vais vous dire ce qu'elle a écrit et qui a été repris dans les journaux : « Que dieu te protège, bravo Rédoine Faid, toute la France est avec toi, enfin moi en tout cas. C'est sûr. Au revoir pénitencier, au revoir bordel, je vais danser le Mia pendant des heures pour fêter ça. » Donc effectivement il faut se poser la question : est-ce que cette personne était bienvenue au niveau de ce festival, il ne faut pas oublier que c'est un festival pour les femmes et que Rédoine Faid a été « déclaré » coupable d'avoir participé au meurtre d'une jeune policière municipale de 26 ans Aurélie Fouquet. Et donc suite à ce message, d'ailleurs la mère d'Aurélie Fouquet a été très digne en disant à Béatrice Dalle qu'elle ne souhaitait pas qu'il lui arrive la même chose donc voilà. C'est vrai qu'on n'a pas notre mot à dire sur la programmation, mais parfois il faut savoir aussi faire des choix, surtout là, en tout cas en ce qui nous concerne, c'est un choix moral.*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Monsieur Bourdon, je ne sais pas ce qui vous arrive aujourd'hui mais je vous trouve extrêmement, comment je pourrais le dire, comme je suis un peu malade, je cherche mes mots, particulier dans vos interventions. Quelques interventions précédentes m'ont un peu interrogé mais celle-ci je trouve qu'elle m'interroge mais surtout elle me choque.*

Monsieur Cyril BOURDON : *Donc ce que dit Béatrice Dalle ne vous choque pas ?*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Non mais attendez, monsieur Bourdon, je ne vous ai pas interrompu, laissez-moi terminer. Ça me choque parce qu'au-delà des propos que vous rapportez, ça ne semble pas être l'objet de notre réunion de ce soir. Il y a effectivement une association qui porte une programmation culturelle. Le jour où les élus, où les villes, (peut-être que c'est votre modèle mais là on aura un point de divergence parce que ce n'est pas notre modèle) se mêlent des programmations culturelles en ayant un certain nombre d'exigences, on pourrait le faire ici à la Scène Nationale ou, je regarde Gilbert, à Buisson par exemple ou dans le cadre du festival « Femmes dans la ville », donc le jour où le conseil municipal se mêle de la programmation et du choix des artistes, c'est déjà plus la République monsieur Bourdon. Et en tout cas ce n'est vraiment pas le modèle qui est le nôtre donc je suis assez interpellé mais peut-être que vous ne vous êtes pas exprimé de la façon que vous souhaitiez le faire mais à cette heure je suis assez interpellé par vos propos puisque ça ne me semble pas très raisonnable de souhaiter qu'un conseil municipal puisse juger d'une programmation culturelle d'une association. Je suis assez choqué de vos propos parce que j'ai cru comprendre dans vos dires que vous vous interrogez sur le choix de l'association quant à sa programmation. Je vous redis mais peut-être que c'est votre modèle mais ce n'est pas le nôtre, que là où les élus, et on a un certain nombre de villes en exemple, se mêlent de la programmation culturelle, c'est déjà plus la République, en tout cas ce n'est pas la mienne donc je vous laisse juge de vos propos sur la programmation culturelle, libre à vous d'en faire part à la présidente et à l'ensemble des bénévoles de cette association qui travaillent depuis longtemps et qui a participé au*

développement de ce festival « Femmes dans la ville » qui, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, mène une juste cause et surtout participe à cette cause nationale et qui acquiert au fil du temps une véritable notoriété nationale.

La délibération vous demande, mais vous pouvez effectivement la refuser, vous abstenir, de mettre en place une des clauses qui est prévue dans le contrat. Pour des raisons diverses et variées le festival est déficitaire cette année de 6 000 euros et donc l'association nous interroge sur une aide à 4 000 euros compte-tenu de ce qui est prévu dans la convention, je pense qu'on peut aussi répondre à la question qui est posée sans aller aussi loin que vous avez pu le faire.

Monsieur Cyril BOURDON : Excusez-moi, mais je pense que nous, en tant qu'élus, comme l'association demande une subvention municipale, nous pouvons avoir à minima un droit de regard puisque là bien sûr c'est une personne, moi je ne la considère pas comme une artiste Béatrice Dalle, c'est une personne un peu perdue à mon avis mais ça pourrait être dans d'autres contextes bien plus gênants. Et donc je pense que l'on a quand même un droit de regard, on peut même dire à l'association, concrètement, même par écrit, les choses qui ne vont pas. Si vous ça ne vous choque pas ce genre de chose, moi, quand je l'avais vu dans la Presse je me suis dit mais qu'est-ce qu'elle a encore fait... Je trouve ça immoral de soutenir ce genre de personnes et les propos même comme vous dites puisque vous, en fait, vous faites abstraction de ces problèmes, n'importe qui sur Terre pourrait faire partie d'un festival dans Cherbourg, ça ne vous gênez pas puisque ce n'est pas de votre ressort, mais du choix de l'association. Mais on peut quand même prévenir l'association voir avoir un entretien avec la présidente ou le bureau de cette association et expliquer leur choix. En plus, comme c'est marqué dans la délibération, a priori le public n'a pas été au rendez-vous. Oui, c'est peut-être là qu'il y a eu un souci.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Monsieur Bourdon, je reprends précisément vos propos : droit de regard, jugement... Je vous confirme ce que je vous ai dit tout à l'heure : notre modèle, ce n'est pas les villes où les élus, avec un angle peut-être moralisateur, ont un droit de regard justement sur la programmation culturelle. Je veux dire que ce n'est pas notre conception de la culture, on n'a pas un droit de regard et heureusement, sur ce que fait la Scène Nationale et sur ce que font d'autres sujets donc je suis assez interpellé par les mots que vous utilisez. Libre à vous en tant que citoyen élu de Cherbourg-en-Cotentin effectivement d'informer la présidente de l'association si vous le souhaitez mais je ne le ferai pas parce que ça ne correspond pas, absolument pas à l'engagement qui est le nôtre et à la vision de la liberté du tissu associatif notamment sur une cause difficile, aussi difficile que celle-ci qui touche la cause féminine et justement l'équilibre et l'équité femme/homme, l'égalité femme/homme.

Madame Sophie BEURTON : Juste pour revenir sur Béatrice Dalle, elle a eu ces propos-là d'accord, après elle s'est excusée parce qu'il faut aller au bout. Elle a dit qu'elle n'avait pas qualifié Rédoine de ce que vous avez dit tout à l'heure mais juste l'évasion qui était aussi à propos du film qu'elle avait fait sur la fille de l'air si vous vous êtes un peu intéressé aux propos, donc à un moment, les gens ont le droit de faire des bêtises et s'excuser.

Monsieur Pierre BIHET : C'était juste pour revenir sur les propos de Béatrice Dalle mais l'intervention qui vient d'être faite est exactement la même que celle que je voulais faire. Je ne fais pas partie de son fan club, loin s'en faut, mais Béatrice Dalle a présenté ses excuses le lendemain ou le surlendemain.

Monsieur David MARGUERITTE : Sur la forme, je trouve que, quand on a un de nos collègues qui s'exprime, en l'occurrence Cyril Bourdon, qui fait part d'un jugement, d'une position, d'un point de vue, il a le droit, c'est son droit le plus strict et la moindre des choses est qu'il soit respecté dans sa voix sans être caricaturé, ou sans que vous soyez obligé de reprendre ses propos en les qualifiant de diverses façons. C'est un premier point de méthode, c'est que, il me semble, on a quand même le droit d'avoir des différences, de poser des questions sans être caricaturé et je vous invite à supporter la contradiction ou supporter la question sans la caricature parce que là je trouve que ça devient un peu pénible. La deuxième chose, c'est que sur le fond, c'est un débat tout à fait légitime qui est posé. La question de la subvention publique et la question, en effet, de la programmation, c'est un débat qui a eu lieu d'ailleurs sur le festival « des papillons de nuit » qui est un beau débat, qui ne mérite aucune caricature. Je suis désolé, vous êtes dans la caricature, je vous donne un autre exemple, je ne connais pas Béatrice Dalle les propos qu'elle a pu tenir, en l'occurrence, mais ses propos sont indignes et on a le droit de le dire quand même. Mais Orelsan, par exemple, qui est un artiste par ailleurs, il y a quelques années, a tenu des chansons sur les femmes avec des propos inqualifiables, est-ce qu'au nom de la liberté de la programmation, dans un festival qui promeut les femmes, on invite Orelsan et on ne dit rien quand on subventionne par exemple ? C'est un vrai débat. On n'est pas dans l'ordre moral, on a le droit, quand même, de poser des questions. Et on a le droit d'avoir des débats sans être caricaturé en permanence, c'est la seule intervention que je voulais faire sur ce point, je vous invite à un peu de respect sur la forme, et 2 sur le fond pour que l'on puisse avoir des débats qui puissent être étayés, argumentés sans être caricaturé.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Monsieur Margueritte, je n'ai pas été caricatural ni dédaigneux. J'ai écouté, j'ai le droit de ne pas être d'accord avec les termes qu'utilise monsieur Bourdon et j'ai même le droit d'être choqué par certains termes, ce que j'ai exprimé puisque ça correspond à la réalité. On peut débattre et s'opposer, j'ai fait savoir à monsieur Bourdon que je trouvais que ses termes étaient choquant effectivement, c'est l'analyse que j'en ai donc je le dis. Mais le débat il a lieu, ça fait quand même quelques minutes que l'on discute sur le sujet donc ne me faite pas dire ce que je n'ai pas dit. Il me semble que j'ai été très à l'écoute et très respectueux, les temps de paroles de chacun sont respectés ici, en tout cas dans cette assemblée, ça a toujours été le cas. Ce n'est pas le cas dans toutes les assemblées mais à Cherbourg-en-Cotentin c'est le cas, monsieur Margueritte, mais permettez-moi de trouver un certain nombre de propos choquant.

Monsieur Sébastien FAGNEN : Deux points de formes surtout, pas sur le fond, ça, en effet, c'est un débat qui pourrait être extrêmement intéressant mais c'est quand même assez singulier que d'intervenir dans une assemblée municipale à multiples reprises pour dire que l'on a pas le droit d'intervenir et que la majorité ne pourrait pas supporter la contradiction. Comme l'a dit monsieur le Maire, ce n'est pas le cas dans toutes les assemblées, notamment dans celles où vous faites partie de l'exécutif monsieur Margueritte.

Monsieur David MARGUERITTE : Vous n'y siégez pas, monsieur Fagnen.

Monsieur Sébastien FAGNEN : Vous permettez au moins de ne pas me couper.

Monsieur David MARGUERITTE : Vous n'y siégez pas, vous ne pouvez pas dire ces choses.

Monsieur Sébastien FAGNEN : Elles sont retransmises en direct et nous avons quelques amis qui y siègent. Donc monsieur Margueritte, quand on demande à ce que la majorité accepte la contradiction, la moindre des choses c'est de ne pas lui couper la parole. Enfin, un simple point calendaire, oser, à travers cette délibération, laisser penser que la majorité, via cette subvention, soutiendrait les propos de madame Dalle, qu'elle a tenu après être venue au festival « Femmes dans la ville » quand même. Elle les a tenus au début de l'été, elle était là en début d'année et c'est plutôt cette association d'idée qui est choquante. Laissez croire, qu'au travers du vote de cette délibération et du versement de cette subvention, nous viendrions apporter un quelconque soutien aux propos qu'elle a pu tenir. Au-delà du débat monsieur Margueritte, nous pourrions avoir, en dehors de cette assemblée, moi-même, et je l'assume, j'ai tenu des propos et une position différente de celle de mes collègues lorsque la présence de monsieur Cantat s'est posée au festival « Papillons de nuit », mais c'est sur la forme. Madame Béatrice Dalle a tenu ses propos, dont elle s'est excusée, ça a été rappelé par deux de nos collègues, plusieurs mois après être intervenue au festival « Femmes dans la ville » et laisser croire qu'au travers du vote d'une subvention, nous serions d'accord avec ça. Excusez-moi, mais, je pèse mes mots, c'est une escroquerie intellectuelle et politique.

Monsieur Benoit ARRIVÉ : Je conclue le débat.

Le conseil adopte.

18h47 Votants : **140**

Pour : **107** Contre : **0** Abstentions : **33** NPPV : **0**

15 - AVENANT N°1 DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

Rapporteur : Madame LE MONNYER

La loi n°2018-702 du 03 août publiée au journal officiel du 05 août fait une distinction entre l'assainissement des eaux usées et le réseau des eaux pluviales urbaines. En conséquence le réseau d'eau pluviale de l'ex Communauté Urbaine de Cherbourg relève toujours de la compétence de Cherbourg-en-Cotentin.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Cotentin possède des chemins de randonnées sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, il convient donc de mettre des agents du Pôle Qualité Cadre de Vie auprès de celle-ci.

Enfin, les deux collectivités possèdent des véhicules électriques ou mixtes, il convient donc de permettre aux véhicules de la Communauté d'Agglomération du Cotentin d'accéder aux bornes de Cherbourg-en-Cotentin.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 ci-annexé à la convention de mise à disposition de service entre la ville de Cherbourg-en-Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 22 décembre 2017.

Le conseil adopte.

18h49 Votants : **139**

Pour : **136** Contre : **0** Abstentions : **3** NPPV : **0**

16 – PORT DE PLAISANCE - ANNULATION D'UNE FACTURE DESTINÉE À L'ARMEMENT DES PHARES ET BALISES

Rapporteur : Monsieur LOUISET

Le Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin du 27 septembre 2017 a accordé la gratuité des redevances de stationnement aux navires de l'armement des Phares et Balises, « Chef de Caux » et « Hauts de France ».

Une facture non réglée avait été émise en décembre 2016 pour un montant de 55,58 €. Les Phares et Balises sollicitent la gratuité de cette escale, au même titre que les quelques escales effectuées en 2017 ayant déjà fait l'objet de la remise de redevances accordée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à accorder la gratuité du stationnement du navire « Chef de Caux » pour la nuit du 13 au 14 décembre 2016 et à faire procéder à l'annulation de la facture correspondante, d'un montant de 55,58 €.

Le conseil municipal adopte.

18h50 Votants : **139**

Pour : **135** Contre : **0** Abstentions : **4** NPPV : **0**

17 – RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA FRATERNITÉ 2018 – AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC DES PARTENAIRES

Rapporteur : Madame PIC

Cette année les Rencontres Internationales de la Fraternité célébreront le centenaire de la fin de la guerre 14-18 du 3 au 27 novembre 2018. Dans ce cadre, plusieurs événements seront mis en place : des concours pour les établissements scolaires, des ateliers de sensibilisation organisés avec l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix (2IDHP), des expositions (à l'espace Hippolyte Mars d'Equedreville, au Quasar), des projections de films (au Palace, à l'Odéon)...

En ouverture en octobre, en lien avec le Comité Français de Solidarité Internationale, relayé par Horizons Solidaires en Normandie, Artisans du Monde met en œuvre le Festival Alimenterre.

Ceci étant exposé, le conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec 2IDHP et la convention de prêt avec l'espace Senghor de Verson, et à imputer la dépense sur la ligne 44854.

Le conseil municipal adopte.

18h53 Votants : **139**

Pour : **130** Contre : **0** Abstentions : **9** NPPV : **0**

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *Nous avons des questions diverses de la gauche débout. Je vous ai répondu par mail, est-ce que les réponses sont satisfaisantes ou vous aviez d'autres questions là-dessus ?*

Madame Valérie VARENNE : *Au niveau des réponses aux questions, oui c'est bon.*

Madame Kristelle JOLY : *Je me permets : c'est bon, mais nous n'avons pas communiqué. J'en ai parlé avec monsieur Louiset, il n'y a pas de toilettes sur la plage verte depuis un petit moment, depuis la transformation en restaurant et c'est vrai qu'il y a beaucoup de monde qui circule sur la plage verte. Donc je me demandais s'il pouvait être installées des toilettes et tant qu'à faire, des toilettes sèches.*

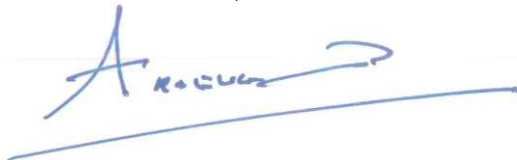
Monsieur Michel LOUISET : *Simplement la réponse des toilettes qui ont été supprimées de la plage verte, c'était les toilettes de visiteurs du port de plaisance et de toute façon, il n'y avait pas d'accès publics à ces toilettes puisqu'elles fonctionnaient avec un code. C'était non seulement des WC mais c'était également des douches. Le peu de temps où nous les avons laissés ouvertes, nous avons eu pas mal de problèmes de dégradations. Mais par contre je suis comme vous, il est nécessaire de mettre des toilettes sur la plage verte et trouver une bonne solution pour régler ce problème-là. Je crois que toute la réflexion que nous avons engagée sur le secteur prendra en compte ce problème-là, qui est un véritable problème, en particulier lors des manifestations.*

Monsieur Benoit ARRIVÉ : *De toute façon, nous sommes actuellement en réflexion sur le déploiement de blocs sanitaires à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin. On va donc intégrer votre demande dans ce cadre-là et dans le cadre du réaménagement futur sur la plage verte puisque vous savez que l'on a prévu, au-delà des 500 000 € qui viennent d'être livrés, il y a quelques mois sur la place des finales, il y a d'autres aménagements à venir pour permettre de faire du lien entre le port de plaisance et le centre-ville. C'est ce que monsieur Louiset vous a répondu, donc on va intégrer votre demande de toilettes publiques, à la fois dans notre plan de déploiement général à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin mais aussi dans le cadre du réaménagement du secteur puisque c'est effectivement un secteur extrêmement fréquenté et donc il y a de la demande donc on prend note de votre question et on l'intégrera à la réflexion.*

Secrétaire de séance : Mr Noureddine BOUSSELMAME

Séance levée à 19 h 00

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoit Arrivé', is written over a horizontal blue line. The signature is stylized and cursive.

Benoit ARRIVÉ